



Association haut-saônoise pour la sauvegarde de l'enfance à l'adulte

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

CENTRE PROVISOIRE D'ACCUEIL ET D'INSERTION



Le CPAI regroupe plusieurs services et dispositifs : un **Hébergement d'urgence pour Demandeur d'Asile** (HUDA) à Vesoul, un **Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile** (CADA) établi sur Vesoul, Lure et Saint Loup, un **Centre Provisoire d'Hébergement** (CPH) deux dispositifs d'actions territoriales (**AVEC et Accompagnement en Santé Mentale**) et plus récemment la **Cellule Ukraine** en charge des déplacés ukrainiens laquelle relève de sa gestion en collaboration étroite avec les Services du Siège.

1. L'activité des services et dispositifs : approche quantitative

• CADA

- Sa capacité d'accueil est de 182 places.
- Son Taux d'occupation en 2023 a été de 86 % soit 57021 journées réalisées.

Durant l'année 2023, le CADA a accueilli des personnes provenant de 44 pays différents. Les ressortissants Afghans sont majoritaires (27,5 % des résidents). On observe aussi une stabilité par rapport à 2022 des personnes originaires de la République Démocratique du Congo représentant (10,8 %). On peut enfin comptabiliser une légère hausse de représentation des Bangladais (8.5% des effectifs). Cette représentation converge avec les statistiques de l'OFPPA à l'échelle nationale.

• HUDA

- Sa capacité d'accueil est de 30 places d'hébergement.
- Le taux d'occupation en 2023 était de 87 % pour représenter 9510 journées réalisées soit 68 personnes hébergées en 2023, dont 49 hommes isolés.

En 2023, l'HUDA a accueilli 45 personnes, soit une hausse de 66 % par rapport à 2022. Le nombre croissant d'orientations de personnes placées en procédure Dublin a fait croître mécaniquement le nombre de sorties du dispositif (hausse de 54%). La plateforme d'accueil et d'hébergement du Doubs, destinée à centraliser les personnes dites « Dublinées », est actuellement embolisée, ainsi l'activité logistique du service s'est intensifiée en raison de la rotation accrue des départs et des accueils.

• CPH

- Sa capacité d'accueil offre 50 places d'hébergement hybrides (collectif et diffus).
- Le taux d'occupation 2023 a été de 87 %, soit 15901 journées réalisées.
- Le CPH a hébergé 106 bénéficiaires et accueilli 70 personnes et réalisé 63 sorties (46 adultes et 17 enfants).
- La durée moyenne de séjour a été en moyenne de 7 mois et 12 jours.
- La quasi- totalité des personnes accueillies en 2023 proviennent de structures (CADA/HUDA) de la région Bourgogne-Franche-Comté.
- Les personnes isolées représentent 79% des situations hébergées en 2023. 28 % d'entre elles avaient moins de 25 ans ce qui représente une baisse significative de cette tranche d'âge par rapport notamment à l'année précédente.

• Dispositif AVEC

- Le dispositif d'Accompagnement Vers l'Emploi et la Citoyenneté, propose un accompagnement sur la base de la libre adhésion aux bénéficiaires d'une protection internationale (BPI), qui réside en logement autonome en Haute-Saône.

L'objectif vise l'intégration et l'autonomisation en matière de logement, d'emploi ou de formation.

- 38 foyers (48 adultes et 31 enfants ont bénéficié de cette prise en charge, 20 contrats ont été formalisés et 27 contrats ont été à leur terme.

- **Santé mentale**

- L'action santé mentale propose un accompagnement spécifique aux demandeurs d'asile et personnes protégées hébergées en structure dédiée sur le département de Haute Saône.
- Au cours de l'année 126 entretiens ont été réalisés à Lure, St Loup et Vesoul.
- Le profil des personnes reçues était majoritairement masculin (85%).

- **Cellule UKRAINE**

- L'activité de la Cellule Ukraine s'est poursuivie sur l'année 2023. L'équipe se compose à présent de trois professionnelles : 1 ETP de travailleur social, 1 ETP de secrétariat et 1 ETP d'agent d'entretien.
- 66 personnes ont débuté un accompagnement avec la Cellule Ukraine en 2023.
- Sur l'année 2023, 119 personnes ont été accompagnées par la Cellule Ukraine, représentant 55 situations (56 femmes, 24 hommes et 39 enfants).
- 97 personnes ont accédé à un bail glissant.
- 47% des bénéficiaires sont des femmes.

2. Approche qualitative

- **Les publics**

Cette note de synthèse se limitera à souligner le trait commun des différents publics accompagnés dans ces différents cadres institutionnels, celui de l'exil et de ses conséquences humaines intérieures parfois exprimées dans le cadre d'entretiens. L'enjeu institutionnel est professionnel est ambitieux puisqu'il s'agit de favoriser soit l'adaptation ou l'intégration à la société française à l'épreuve de ce qu'un auteur connu exprimait : « *en exil, toute tentative d'enracinement est vue comme une trahison : c'est un aveu d'échec* ». Ainsi entre un passé souvent douloureux voire tragique et un exil contraint, comme l'évoque l'infirmière en santé mentale il est fréquent de côtoyer des syndromes post-traumatiques, des troubles anxieux des somatisations et parfois des psychoses.

C'est pourquoi l'approche pluridisciplinaire est essentielle pour et dans la prise en charge de ces publics car s'il s'agit de soutenir, de proposer il s'agit aussi de tenir un cadre répondant à deux tensions : le respect de l'utilisateur par chacun des intervenants et le respect de l'utilisateur vis-à-vis de l'institution (respect des professionnels, des locaux...) et des institutions publiques et des principes de la République.

L'acculturation est un défi quotidien dans l'accompagnement parce qu'elle est le gage d'une intégration possible et d'une adaptation indispensable tout en tentant qu'elle ne soit pas vécue que comme une trahison pour ce passage mais comme une perspective d'avenir et de reconstruction.

Ainsi, comme il est détaillé dans ce rapport d'activité, les partenariats, les séances d'informations collectives, les interventions extérieures ; qu'elles soient bénévoles ou non ; pour ne citer qu'elles, sont autant de contributions aux émancipations individuelles et pour une intégration la moins heurtée possible.

Les enjeux de territoires sont aussi essentiels, en ce sens nous tenterons en 2024 de formaliser, avec des collectivités territoriales volontaires, des Contrats Territoriaux d'Accueil et d'Intégration (CTAI) afin de permettre l'amélioration de la vie des

personnes réfugiées en impliquant les territoires et en coordonnant l'action des différents acteurs.

- **Les ressources humaines, les enjeux**

Pour réaliser l'ensemble des missions liées aux différents dispositifs et services pour répondre aux défis cités les équipes de travail sont au cœur des accompagnements et doivent, elles aussi, s'adapter sans cesse aux mouvances réglementaires (exemple de la loi immigration intégration asile du 26 janvier 2024 ou encore l'accès numérique OFPRA) et aux caractéristiques évolutives des publics.

La mobilisation des professionnels sur des chantiers concrets tels que les problématiques de garde d'enfants ou encore de la mobilité, la participation des usagers aux réunions de service et le recueil numérisé des enquêtes de satisfaction a été forte et productive tout dernièrement la mise en place d'une « instance éthique » en interne.

Cette mobilisation a aussi revêtu des réalités plus prosaïques telle la convergence de tous les professionnels pour un contrôle renforcé des lieux de vie lesquels sont régulièrement négligés et mal entretenus pour en quelque sorte dépoussiérer le débat de savoir si ces comportements étaient culturels ou encore vernaculaires, tranchant pour dire, que chaque usager se devait de tenir propre son habitat, qu'il soit individuel, co locatif ou collectif.

En 2023 les services étaient animés ainsi pour :

Encadrement

Directeur : 0.80 ETP CADA
0.20 ETP CPH
Cheffes de service : 1.40 ETP CADA
0.60 ETP CPH

CADA Lure

Secrétaire de direction : 0.70 ETP
Intervenants sociaux : 2 ETP
Agent d'entretien : 0.65 ETP
Maîtresse de maison : 0.50 ETP
Surveillants de nuit : 1.30 ETP

CADA St Loup

Secrétaire : 1 ETP
Intervenants sociaux : 3 ETP
Agent d'entretien : 0.50 ETP
Maîtresse de maison : 0.20 ETP

CADA Vesoul

Secrétaire : 0.50 ETP
Intervenant social : 1 ETP
Agent d'entretien : 0.50 ETP

HUDA Vesoul

Intervenants sociaux : 1.50 ETP
Agent d'entretien : 0.50 ETP

CPH

Secrétaire de direction : 0.30 ETP
Intervenants sociaux : 2.80 ETP
Agent d'entretien : 0.30 ETP
Maîtresse de maison : 0.30 ETP
Surveillants de nuit : 0.70 ETP

Dispositif hors les murs

AVEC

Intervenant social : 1 ETP

Santé Mentale

Infirmière : 1 ETP

Cellule UKRAINE

Secrétaire : 1 ETP
Intervenant social : 1 ETP
Agent d'entretien : 1 ETP

L'ACTIVITÉ C.A.D.A

Capacité d'accueil : 182

Taux d'occupation 2023 : 86 %

Nombres de journées réalisées : 57 021

44 nationalités
représentées

LURE

31 familles

327 personnes
hébergées en 2023

207
personnes
isolées

3
Couples

12 familles (soit
44 personnes)

Les équipes ont accueilli **175** nouvelles personnes
en 2023

3
couples

125
isolés

VESOUL

96 protections
internationales
accordées

SAINT
LOUP

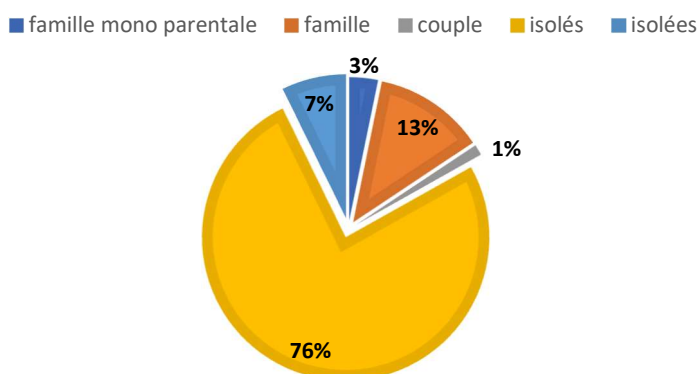
153 personnes sont
sorties en 2023

Dont 66
personnes
protégées

26 d'entre elles
ont intégré un
logement

Le public pris en charge au CADA

TYPOLOGIE DU PUBLIC HÉBERGÉ EN 2023:

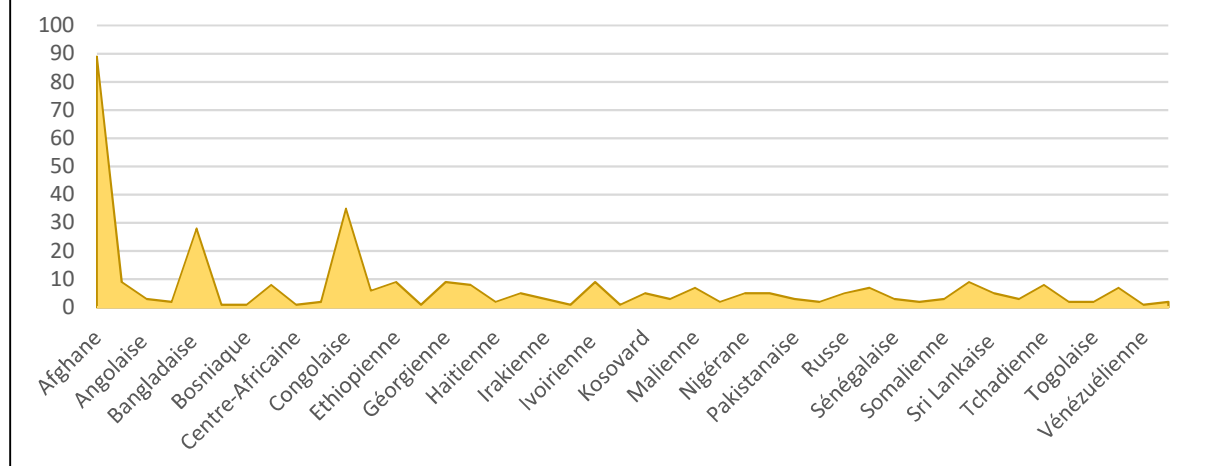


207 personnes seules ont été hébergées au cours de l'année 2023 dont **18** femmes isolées.

Sur les **31** familles, **8** d'entre elles étaient des familles monoparentales.

Comme les dernières années, la majorité des personnes hébergées sont des hommes, âgés entre 18 et 35 ans.

Représentation des nationalités CADA 2023

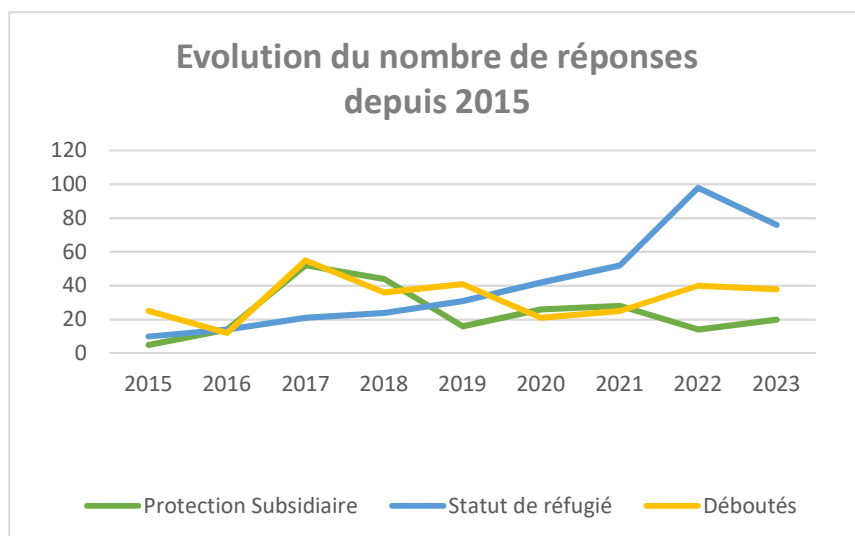


Durant l'année 2023, le CADA a accueilli des personnes provenant de 44 pays différents.

Les Afghans restent le public majoritaire avec 27,5 % des résidents. On constate une stabilité par rapport à 2022 des personnes originaires de la République Démocratique du Congo représentant 10,8 % de l'effectif. Il y a une légère hausse de proportion des Bangladais avec 8,5 % contre 7,6 % l'an passé. Ces chiffres sont représentatifs des constats de l'OFPRA au niveau national.

Suite au contexte géopolitique actuel, 5 demandeurs d'asile Russes ont été accueillis, nationalité qui n'était pas représentée l'année dernière.

Nous notons moins d'accueils dans le cadre de missions de relocalisation que les années précédentes : 18 personnes ont été accueillies dans ce cadre en 2023.



En 2023 :

76 personnes ont obtenu un statut de réfugié

20 personnes ont obtenu une protection subsidiaire

38 personnes ont été déboutées

134 dossiers ont reçu une réponse de l'OFPRA ou de la CNDA en 2023. 71 % ont obtenu une protection internationale, soit 96 personnes. 76 d'entre elles ont obtenu un statut de réfugié, représentant 79 % des réponses positives. 69 des protections ont été délivrées en première instance, par l'OFPRA et 7 par la CNDA.

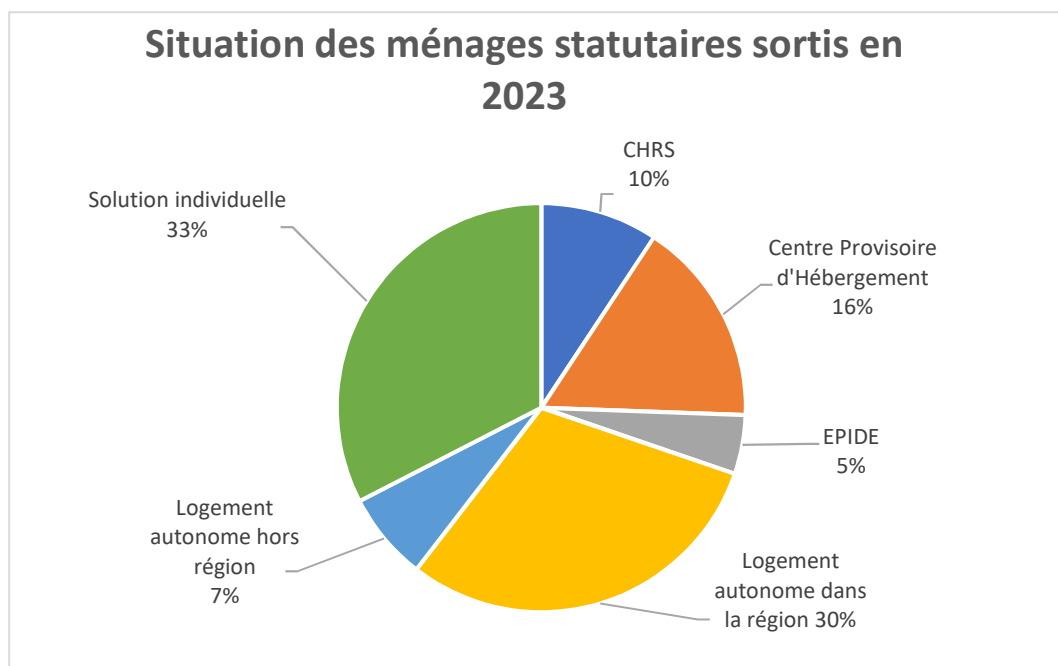
Le nombre de personnes réfugiées a baissé, passant de 98 à 76. Les bénéficiaires d'une protection subsidiaire, quant à eux, passent de 14 à 20.

38 personnes ont été déboutées, ce qui représente 28 % des décisions, chiffre stable par rapport à 2022. 2 notifications de rejet ont été notifiées par le biais d'une ordonnance de la CNDA et 3 dossiers ont été classés irrecevables par l'OFPRA. Le nombre d'ordonnances a baissé de façon significative passant de 15 à 2. Toute décision finale négative entraîne une obligation de quitter la structure à la fin du mois suivant la décision. Un entretien systématique est programmé pour exposer cet impératif aux personnes concernées. De plus, un rendez-vous à l'OFII est proposé afin que les personnes soient informées du dispositif d'Aide au Retour Volontaire (ARV). Aucune présence indue n'est à déplorer pour l'année 2023.

L'accès numérique à l'espace OFPRA nécessite une pédagogie à l'ouverture du dossier et une vigilance quant à sa consultation régulière. Deux dossiers n'ont pas été consultés dans les délais impartis ce qui a eu comme conséquence l'impossibilité de déposer un recours devant la CNDA.

Apprentissage du Français :

Le partenariat avec l'UDAF se poursuit notamment sur Lure et St-Loup permettant à des demandeurs d'asile d'accéder à des cours individuels de français. Pour faire face à la demande de résidents et grâce au volontariat de plusieurs résidents francophones, 3 groupes de cours de français se sont mis en place depuis juillet 2023 sur le site de Saint-Loup, à raison de 3 fois par semaine.



Les projets de sorties sont élaborés avec les travailleurs sociaux durant les 6 mois de prise en charge post décision, sur la base d'un projet individualisé co-construit. En moyenne, les résidents statutaires restent au CPAI 5 mois ½ sur les 6 prévus initialement.

66 personnes protégées ont quitté la structure au cours de l'année 2023, représentant 43 ménages.

11 personnes (3 familles et 2 isolés) ont intégré un logement sur le département de la Haute-Saône, 10 personnes (2 familles et 4 isolés) se sont installées dans un département limitrophe. 33% des ménages protégés ont décidé de quitter la structure vers une solution individuelle sans proposition de logement. Si le bassin de Montbéliard reste accessible, la tension locative reste réelle sur notre région notamment concernant les petits logements.

Animations

Sortie à la « Ferme Aventure » pour les familles (St-Loup).

Pique-nique « saveurs du Monde » + tournoi sportif (St-Loup).

Animation sur le thème d'Halloween pour les enfants (St-Loup).

Participation au Forum de la santé organisé par l'ARS et la CPAM (Lure).

Participation de plusieurs résidentes femmes aux ateliers dans le cadre « D'octobre Rose » (Lure).

Participation de 3 familles au repas partagé organisé par le CCAS de Lure.

Partenariats

Ateliers « numériques » avec la MFR de Fougerolles sur les sites de Saint Loup et Lure.

« Vis ta ville » avec le GRETA de Lure (découverte de la ville entre un groupe du DFL et des résidents du CADA de Lure).

Afin de faciliter l'accompagnement des familles confrontées à des problèmes de garde d'enfants, un groupe de travail composé de plusieurs professionnels du CPAI s'est mis en place en 2023 (un travail avait déjà été initié auparavant par une éducatrice du CPH). Ce groupe a permis de recenser les solutions existantes sur les territoires de Vesoul / Lure / Saint-Loup. La recherche de solutions en cas d'urgence nous a amené à nous rapprocher de l'association familiale de Vesoul qui gère le dispositif « Mamans d'urgence » pour mieux connaître ce dispositif et évaluer la faisabilité que celui-ci s'étende sur Lure et Saint-Loup via des assistantes maternelles. Des rencontres ont pu également s'organiser avec les responsables des RPE (Relai Parents Enfants) de Lure et Saint-Loup, sur cette thématique.

Perspectives 2024 :

Application de la Loi Immigration Intégration Asile du 26 janvier 2024 : création de pôles « France Asile », remplaçant les GUDA ; création de chambres territoriales de la CNA ; principe du juge unique ; clôture du dossier OFPRA en cas de départ non justifié de la structure ; niveau A2 attendu dans le cadre du CIR, ...

Mise en œuvre du Programme AGIR sur la Haute-Saône

L'ACTIVITÉ H.U.D.A.

Capacité d'accueil : 30

Taux d'occupation 2023 : 87 %

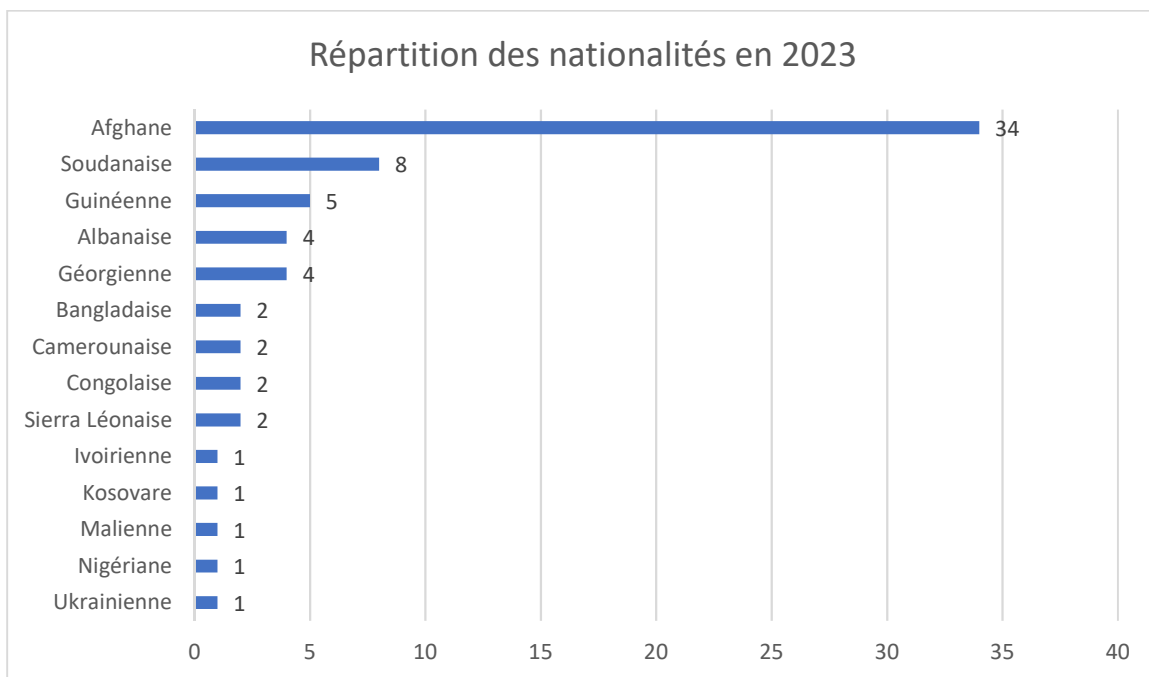
Nombres de journées réalisées : 9 510

En 2023, l'HUDA a accueilli 45 personnes, soit 66 % d'augmentation par rapport à l'année précédente. Le nombre de personnes ayant quitté le centre a également connu une hausse de 54 %. Cette évolution s'explique par le nombre croissant d'orientation de personnes placées en procédure Dublin. En effet, la plateforme d'accueil et d'hébergement du Doubs, destinée à centraliser les personnes dites « Dublinées », se trouve actuellement saturée. De ce fait, l'organisation logistique du service s'est vue intensifiée par le nombre de départs et d'accueils.

68 personnes hébergées en 2023 :
49 hommes isolés, 1 couple et 5 familles, dont 2 familles monoparentales (dont 8 enfants).

45 personnes accueillies en 2023
dont, 30 hommes isolés, 1 couple et 4 familles.

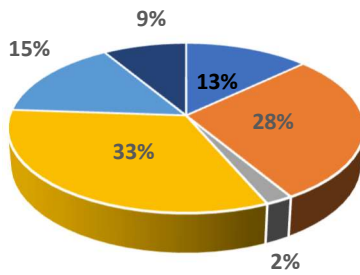
40 sorties en 2023 dont, 30 hommes isolés et 3 familles.



La répartition des nationalités n'a pas évolué par rapport à l'année passée : le dispositif comptabilise 14 nationalités, dont 50 % de personnes afghanes.

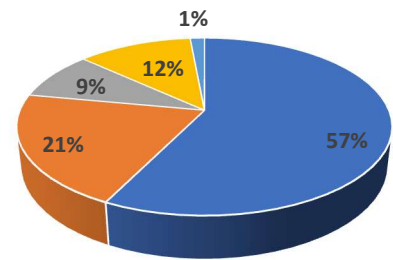
Situation administrative des personnes hébergées

2022



- Dublinés
- Demandeurs d'asile
- Déboutés
- Réfugiés
- Protection subsidiaire
- Irrecevabilité
- ARV

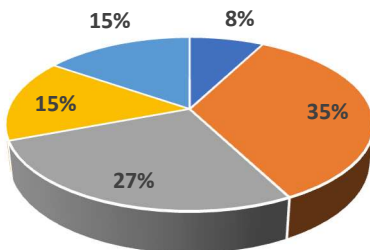
2023



La proportion des personnes hébergées dites « Dublinées » est six fois plus élevée que l'année précédente. Le nombre de personnes ayant obtenu une protection internationale a diminué de 59 %, contrairement au nombre de personnes déboutées qui a augmenté.

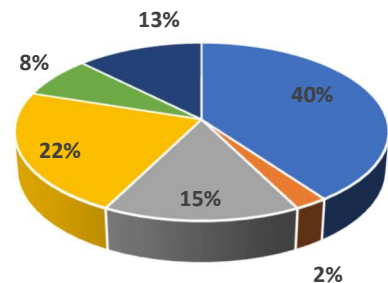
Types de sortie

2022



- Abandon de prise en charge
- Hébergement autonome
- Solution individuelle
- Structures d'hébergement
- ARV
- Réadmission Dublin
- Rupture CMA OFII suite échec réadmission

2023



En 2023, il y a eu une forte diminution des installations bénéficiaires d'une protection internationale, pour la majorité installée en structures d'hébergement locales : CPH Lure, PHAJ Frotey-lès-Vesoul, l'EPIDE de Belfort. Les procédures de réadmission dans le pays responsable de la demande d'asile des personnes Dublinées aboutissent difficilement. Huit réadmissions ont été mises en œuvre, seules trois se sont concrétisées.

L'activité CPH 2023 en chiffres

Capacité d'accueil 2023 : 50

Taux d'occupation 2023 : 87 %
Nombre de journées réalisées : 15 901

70 personnes accueillies,
soit 54 adultes et 16 enfants

106 personnes hébergées,
soit 80 adultes et 26 enfants

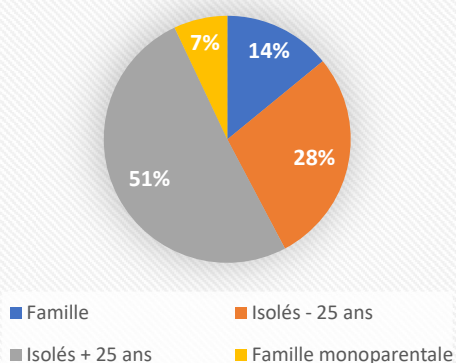
63 personnes sorties,
soit 46 adultes et 17 enfants

Durée moyenne de prise en charge :
224 jours soit environ 7 mois et 12 jours

Personnes hébergées

106 personnes ont été hébergées en 2023 (soit 15 familles et 56 personnes isolées). Cette augmentation des personnes hébergées peut être mis en lien avec beaucoup de passage « éclair » de certaines situations.

Composition familiale



Les personnes isolées représentent 79% des situations hébergées en 2023. 28 % d'entre elles avaient moins de 25 ans qui représente une baisse significative des moins de 25 ans.

Le CPH a un agrément de 50 places réparties entre un foyer de type collectif et 7 appartements (1 appartement T6, 1 appartement T5, 4 appartements T4 et 1 appartement T3) sur la ville de Lure.

Profil des personnes accueillies

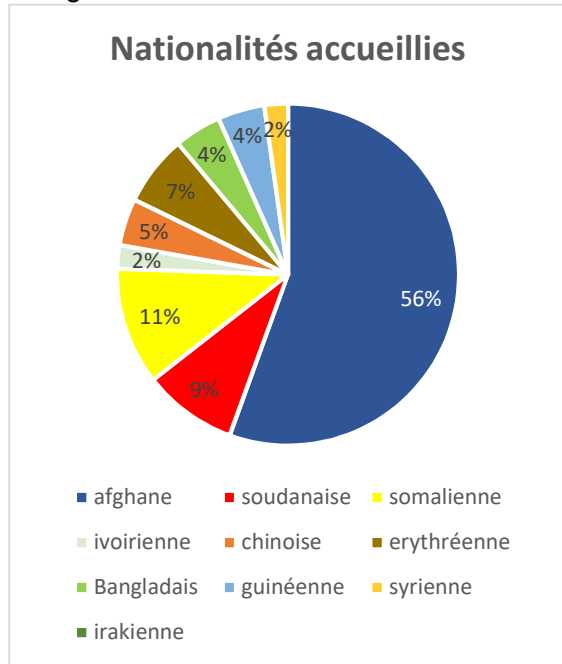
Comme en 2022, la quasi-totalité des personnes accueillies en 2023 proviennent de structures (CADA/HUDA) de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Sur les 51 situations accueillies, 40 sont des personnes isolées soit presque 78 % de l'effectif total, malgré plus d'accueils le ratio reste le même que l'année précédente.

Un tiers des familles accueillies sont en cours de régularisation auprès de la préfecture afin d'obtenir un titre de séjour parent d'enfant réfugié. Cela concerne 5 familles sur les 14 accompagnées en 2023, ce qui explique le recours quasi systématique aux demandes de prolongations auprès de l'OFII car les démarches de régularisation sont particulièrement chronophages.

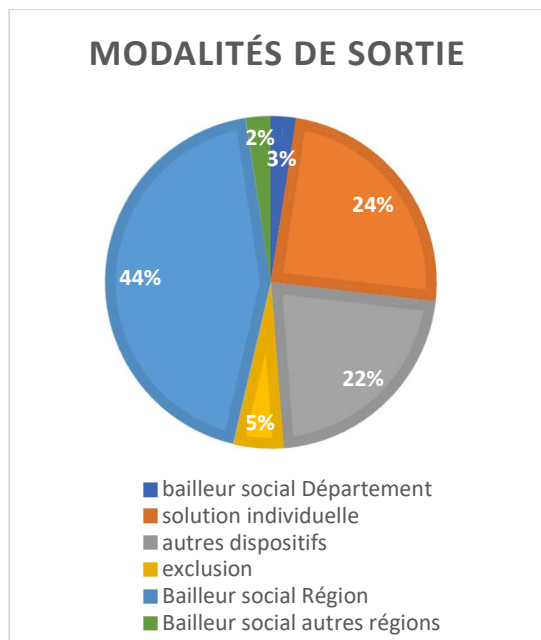
A noter que 2 familles sont parties après moins d'un mois de prise en

charge.



Les personnes de nationalité afghane représentent toujours plus de la moitié des personnes accueillies.

Modalités de sortie

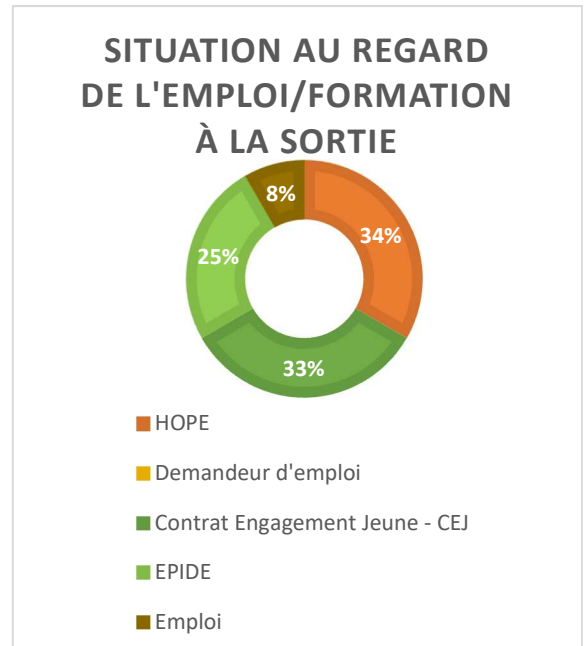


49% des personnes sont sorties en logement social (20 situations) contre 25% en 2022, ceci s'explique par le fait que nous avons accueillis

moins d'isolés de moins de 25 ans (28% contre 41% en 2022)

Sur les 20 sorties en logement social : 18 situations sont sorties sur la Région Bourgogne-Franche-Comté dont 13 sur le Pays de Montbéliard et seulement 2 sur le département.

Un quart des sorties ont été des solutions individuelles, souvent des personnes isolées, plus jeunes et mobiles, attirées par les grandes villes avec le soutien de la communauté.



En 2023, 37% des personnes sont sorties avec un emploi ou une formation.

Pour les moins de 25 ans, la formation HOPE est toujours une des principales portes de sortie.

Retour sur l'année 2022

✓ La tension locative constatée depuis plusieurs années s'est étendue à des villes de taille moyenne (Vesoul, Besançon, ...) ce qui a eu un impact direct sur l'accompagnement des personnes hébergées en CPH. Il a fallu déconstruire les représentations, remettre les projets d'installation dans la réalité locative ce qui a

généralisé davantage de tensions et d'entretiens sur ce point.

✓ Dans notre département le réseau de transport en commun actuel n'incite pas les personnes à s'installer dans le département.

Pour rappel le public accueilli n'est pas titulaire du permis de conduire et au vu de ses caractéristiques (barrière de la langue, peu ou pas de ressources) l'obtention du permis prendra beaucoup de temps.

✓ La mise en place de la plateforme ANEF dans la gestion des titres de séjour a été laborieuse. Les informations contradictoires, les « Bugs » du site, les mots de passe oubliés, ..., ont provoqué de nombreuses ruptures de titre de séjour et par conséquent de droits.

✓ Nous identifions une priorisation d'accès rapide à l'emploi chez le jeune public que nous accueillons au détriment de la formation et du projet d'installation.

✓ Nous avons constaté cette année un allongement des délais de traitement de la CAF dans les ouvertures de droits mais également en cas de transfert d'une autre CAF et en cas de rupture de droits (renouvellement titre de séjour, oubli de déclaration trimestrielle) ce qui vient fragiliser une situation financière déjà bien précaire.

✓ En 2023, nous avons vu l'aboutissement d'un protocole de garde d'enfant en cas de besoin urgent. Ce protocole est le fruit du travail de plusieurs professionnels du CADA et du CPH.

✓ La participation des usagers à la vie de l'établissement a pris un nouveau tournant avec la participation d'usagers aux réunions mensuelles institutionnelles et la mise en place d'un après-midi

✓ Le manque d'entretien des logements reste énergivore avec la mise en place de nombreux ateliers ménages mais est toujours un problème récurrent. La vigilance reste de mise.

✓ Dans le cadre de l'accompagnement à l'insertion professionnelle, une rencontre

des usagers avec INEO Vesoul a été organisée, des contacts ont également été pris avec la Manufacture des Usines Réunies de Saint-Loup-Sur-Semouse.

✓ Nous avons noué un partenariat avec l'Association Féminité sans Abris qui distribue régulièrement des Kits d'Hygiène pour l'ensemble des résidents sur les trois sites.

Perspectives

✓ La pérennisation de la Cellule Ukraine dans nos locaux nous a conduit à créer un nouvel espace numérique à destination des usagers. Il sera opérationnel courant 2024.

✓ Des groupes de travail avec la participation de professionnels du CPH et du CADA ont permis de créer des trames d'interventions collectives sur différents thèmes (hygiène, logement, budget, ...) à destination des demandeurs d'asile et des personnes protégées. Des séances d'information ont déjà commencé et seront proposées régulièrement sur les 3 sites.

✓ L'augmentation de 200H de la formation linguistique dans le cadre du CIR prévue par la Loi N°2024-24 du 26 janvier 2024, va probablement avoir un impact sur l'entrée dans des dispositifs tels que HOPE ou EPIDE destinés aux moins de 25 ans.

✓ La tension locative déjà perçue en 2023, s'est accentuée en fin d'année. Les petits logements (T1, T2, T3) sont de plus en plus rares ou de plus en plus éloignés des villes où nous avons l'habitude d'installer les personnes. Il nous faudra réfléchir à démarcher d'autres acteurs de la location (Agence à Vocation Sociale, Propriétaire Privé, FJT, ...) et sur notre département nous rapprocher du programme AGIR lancé en mars 2024.

Rapport d'activité AVEC 2023

Accompagnement Vers l'Emploi et la Citoyenneté, est un dispositif d'accompagnement à destination des bénéficiaires d'une protection internationale BPI, résidants en logement autonome en Haute-Saône vers l'intégration et l'autonomisation en matière de logement, d'emploi ou de formation. Une prescription d'un partenaire et l'adhésion volontaire du bénéficiaire permet de définir des **objectifs consignés dans un contrat d'accompagnement pour une période de 6 mois maximum.**

2023 :
20 contrats AVEC signés
27 contrats terminés
38 foyers accompagnés en 2023
Soit 48 adultes et 31 enfants

Public suivis :
22 isolées, 4 familles monoparentales,
12 couples
↗ du nb de familles en 2023
Nationalités : 44% Afrique : corne
d'Afrique et Afrique occidentale
↘Afghane 34%

Prescripteurs 2023 :
50% CPAI
Autres : AHSRA, démarche individuelle, ancien suivi AVEC, Cellule Ukraine, CMS, Vesoul

BPI + ou - 2 ans

BPI - 2 ans à la signature du contrat AVEC	28
BPI + 2 ans à la signature du contrat AVEC	10
BPI + 2 ans avant la fin du contrat AVEC	13

Motif d'orientation en 2023 :

- l'accès à un emploi et parcours : 13
- l'entrée dans un 1^{er} logement autonome : 8
- en vue d'une entrée ou recherche d'un 1^{er} logement : 4
- suite à l'arrivée en France de personnes dans le cadre de la réunification familiale : 4
- suite à un déménagement : 2
- l'état civil : acte de naissance, carte de séjour, naissance : 5

ACTIONS REALISEES

Accès à l'emploi : chercher et suivre les parcours de formation linguistiques ; travailler le projet professionnel et son parcours, CV, ENIC NARIC, candidatures. En emploi, comprendre le droit du travail, le contrat le bulletin de salaire, la mutuelle, les arrêts de travail, les déclarations et trouver un mode de garde des enfants

Logement : faire et suivre les demandes de logement social, accompagner les déménagements administratifs, entretenir les relations avec le bailleur, comprendre les factures et suivre le budget avec les charges fixes et suivi des droits APL

Etat civil : suivi obtention des actes de naissances, cartes de séjour, TIV (ANEF), explication statut BPI ≠ déplacé ukrainien ou personne réunifiée, suivi des parcours CIR ; suivi demande de réunification, information sur regroupement. Quand famille arrive : CLAT, CIR, informer organismes, scolariser enfants

Maintien des droits communs : CAF, CPAM et mutuelles, déclarations d'impôts et divers : enquête bailleurs sociaux, élection assureur

Enfants : inscription scolaire et suivi MDPH CAMSP, orientation 3^e ; recherche modalités de garde ; orientation vers médecins spécialisés ; inscription sportives et loisirs ; obtention DCEM ou inscription sur livret de famille

Perspectives 2024 :

- Modification du public : BPI hors AGIR, coréférence AGIR
- Aller vers les bailleurs et organismes pour repérer les BPI +2ans en difficultés
- Contrats courts pour accompagner les changements de situation
- Animations collectives mobilités, emploi et budget

Statistiques Santé Mentale 2023

Entretiens réalisés sur l'année :

- Lure : 58 (CADA), 2 (CPH)
- St Loup : 64
- Vesoul : 4

TOTAL : 126

Répartitions par sexes :

Sexe / Site	Lure	St Loup	Vesoul
Hommes	65 %	89%	100%
Femmes	35%	11%	0%

Orientations :

- Médecin généraliste
- Psychologues libéraux
- CMP
- CIDFF
- Médecine spécialisée : gynécologie, ophtalmologie, UMJ...
- PASS
- MDPH
- ACT : standard ou pédiatrique

Principales problématiques rencontrées :

Syndrome Post-traumatique

Troubles anxieux : troubles du sommeil, de l'appétit, de la pensée/mémoire...

Somatisations : problèmes physiques (problèmes cutanés, raideurs musculaires et articulaires...)

Psychoses

Partenariats engagés :

- IDE ASHRA
- ARS
- PASS
- CLAT
- PMI
- Pays des Vosges Saônoises
- CMP Lure et Luxeuil
- Promotion santé (anciennement IREPS)
- ELIAD (ACT)
- CIDFF
- CAMSP
- Addiction France

Evènements importants auxquels j'ai participé :

- Participation à l'élaboration d'un Protocole Violence au sein de l'Association
- Signature du Contrat Local de Santé du Pays des Vosges Saônoises : **15/06/23**
- COFIL PASS : **14/11/23**
- Installation du Comité Technique Territorial du Contrat Local de Santé du Pays des Vosges Saônoises : Dynamique des 1000 premiers jours : **14/12/23**
- Formation et obtention de l'attestation de Secouriste en Santé Mentale avec PSSM France : **27 et 28/02/23**
- Formation France Terre d'Asile : Psycho traumatisme chez les Réfugiés : **21 et 22/11/23**

Actions menées en 2023 :

Réalisation d'entretiens d'évaluation et de suivi psychologique

Développement des partenariats

Accompagnements aux rendez-vous médicaux importants

Coordination des intervenants de santé autour des résidents : IDEL, kiné, sage-femme ... et favoriser l'accès aux soins des résidents.

Séances individuelles de préparation à l'entretien OFPRA réalisées sur les sites de Lure et St Loup toute l'année (*Comment se déroule-t-il ? Comment gérer ses émotions pendant/après l'entretien ? Comment s'apaiser ?*)

Entretiens d'éducation thérapeutique et de promotion de la santé (alimentation, vie sexuelle et affective, comportements à risque ...).

Organisation d'une prise en charge spécialisée pour une famille de Vesoul ayant 2 enfants atteints d'une maladie génétique rare et transfert sur un appartement de coordination thérapeutique pédiatrique sur Besançon.

Pilotage d'un Comité Ethique regroupant les 3 sites.

Actions prévues pour 2024 :

- Travail en collaboration avec une sage-femme de Lure + une IDE d'Addictions France pour élaborer une feuille de route de prise en charge des femmes enceintes éloignées du milieu de soins commun dans le cadre du CTT du Pays des Vosges Saônoises
- Mise en place de séances collectives sur l'hygiène corporelle + du logement avec la maîtresse de maison de manière régulière sur l'année
- Maintenir le comité éthique
- Maintenir et développer le réseau de partenaires

La Cellule Ukraine

L'activité de la Cellule Ukraine s'est poursuivie sur l'année 2023. L'équipe se compose à présent de trois professionnelles : 1 ETP de travailleur social, 1 ETP de secrétariat et 1 ETP d'agent d'entretien.

Les missions de la Cellule se sont concentrées sur la stabilisation des situations des ménages ukrainiens présents sur le département en vue de favoriser leur autonomie permettant des glissements de baux et une fin de l'accompagnement mené par le service.

**97 personnes ont
accédé à un bail
direct en 2023**

**47% des personnes
accompagnées sont
des femmes**

66 personnes ont débuté un accompagnement avec la Cellule Ukraine en 2023. Pour la majorité d'entre elles c'est par le biais d'opérations de desserremments qu'elles sont arrivées sur le département de la Haute-Saône (personnes présentes dans une autre région française et orientées sur notre département). Ces desserremments s'organisent avec la DDETSPP, environ toutes les 6 à 8 semaines. Ces opérations nécessitent qu'en amont, l'association se dote de logements pouvant les accueillir (via des bailleurs privés ou sociaux), le détail des compositions familiales n'étant connu que quelques jours avant ces arrivées programmées.

Au 31 décembre 2023, 119 personnes étaient accompagnées par la Cellule Ukraine, représentant 55 situations (56 femmes, 24 hommes et 39 enfants).

L'accompagnement :

L'accompagnement des ménages ukrainiens démarre par un diagnostic mené par le travailleur social permettant ainsi de recueillir les besoins des personnes, d'évaluer leur autonomie et fixer ensemble les priorités.

L'ouverture des droits et leur maintien compose l'axe principal de l'accompagnement social (Autorisation provisoire de séjour, droits ADA en lien avec l'OFII, CPAM, CAF...). Si les ménages peuvent bénéficier des allocations familiales et de l'aide personnalisée au logement (APL), elles ne sont pas éligibles au RSA. Elles perçoivent l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) majorée du moment qu'elles versent une participation financière concernant leur logement (le barème de l'ADA est le même que pour les demandeurs d'asile).

Les familles sont accompagnées pour la scolarisation des enfants et les adultes sont orientés auprès des organismes ou associations qui proposent des cours de français.

Les personnes sont rapidement informées qu'afin de stabiliser leur situation et bénéficier de ressources plus élevées, la recherche d'un emploi est à privilégier. Outre certains freins communs à d'autres publics (niveau de langue, mobilité, garde d'enfants...) un travail est effectué afin que les personnes accompagnées s'inscrivent à France Travail et s'investissent dans une recherche d'emploi ou de formation.

Chiffres emploi : au 31/12/2023, 7 personnes étaient en situations d'emploi ou de formation, 2 personnes inscrites en agence d'intérim et 20 personnes inscrites à France Travail. 19 personnes accompagnées ne sont plus en âge de travailler.

Des permanences ont été mises en place sur 2023 sur le site de Gray, Vesoul, Lure et Saint-Loup-sur-Semouse, une fois par mois permettant de recevoir les personnes, procéder aux paiements liés à l'hébergement et faire un point sur leur situation. Des visites à domicile s'organisent également en parallèle selon les besoins ou démarches à effectuer.

L'hébergement :

Le volet logement qui inclue la recherche de logement, l'équipement des nouveaux logements, les déménagements, le suivi des logements occupés et les glissements de baux prend une part importante de l'activité du service.

La majorité des logements occupés par les personnes ukrainiennes sont de l'intermédiation locative (IML), un contrat de sous location est donc signé entre l'association et le ménage ukrainien qui s'engage à verser la caution de l'appartement et le restant à charge (loyer / charges) après déduction des APL. En décembre 2023, 52 IML étaient en cours, 4 contrats de prêt de logement gratuit et 2 situations en hébergement citoyen.

Au regard de la tension locative, la captation de nouveaux logements n'est pas aisée. Si le travail en collaboration avec le principal bailleur social du département, Habitat 70, fonctionne bien, le manque de petits logements nécessite de contacter des propriétaires privés qui ne sont pas souvent favorables à des glissements de baux par la suite.

La recherche de nouveaux logements s'est concentrée sur des bassins permettant de faciliter la mobilité des personnes avec un accès aux administrations et emplois / formations éventuelles. Les nouveaux logements captés sur 2023 se situent sur Vesoul, Lure, Luxeuil et Saint-Loup-sur-Semouse.

Les associations caritatives sont toujours sollicitées pour aider à l'équipement des logements notamment en linge de lit et vaisselle.

Une mutualisation des services s'est mise en place tout au long de l'année et selon les besoins. Ceci s'est traduit par une mobilisation des agents d'entretiens du CPAI et du PHAJ et des véhicules de services. De plus, des résidents volontaires des CADA et CPH ont pu également participer à des actions de la Cellule notamment pour des aménagements et déménagements de logements.